



INTÉGRATION DU SERVICE DE POLICE DE MONT-TREMBLANT

Les élus du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant ont pris la décision le 11 décembre dernier d'abolir leur corps de police lors d'une séance extraordinaire. Cette résolution fut adoptée à l'unanimité.

Je vous rappelle qu'en vertu de la *Loi sur la police*, la ville de Mont-Tremblant compte moins de 5 000 habitants, et que, conséquemment, celle-ci peut demander au Ministre d'abolir son service de police afin qu'il soit ainsi intégré au sein de la Sûreté du Québec. Il est à noter que la Fédération des policiers municipaux du Québec a déposé des requêtes de contestations auprès du tribunal de la Commission des relations du travail. La ministre de la Sécurité publique doit maintenant confirmer ou non cette demande de la ville.

Quant à la Sûreté du Québec, celle-ci a présenté un plan de desserte au Comité paritaire et conjoint en décembre dernier. Nous avons alors demandé que ce plan soit présenté directement aux membres de la MRC des Laurentides le plus tôt possible. Par la suite, l'APPQ procédera aux rencontres des deux groupes de policiers afin d'harmoniser l'intégration dans les règles habituelles.

Pierre Veilleux, président